

DÉBAT PUBLIC PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'ÉNERGIE

DU 19 MARS AU 30 JUIN 2018



Créé en 1983, ENERPLAN, Syndicat des professionnels de l'énergie solaire, travaille avec la filière pour sa progression en France.

Nous fédérons et animons nos membres au travers des pôles « solaire et bâtiment » (branches photovoltaïque et chaleur solaire), et « solaire photovoltaïque Énergie ».

Le Syndicat est composé d'entreprises de droit européen œuvrant dans le domaine de l'énergie solaire en France.

Notre détermination : faire aboutir rapidement une offre d'électricité et de chaleur solaire compétitive pour les français et créatrice d'emplois et de valeur dans les territoires.

Notre engagement : formuler des propositions crédibles et agir afin d'amplifier la dynamique du solaire.

Enerplan est syndicat selon la loi du 21 mars 1884, sous forme associative dotée d'un Conseil d'Administration présidé par Daniel Bour.

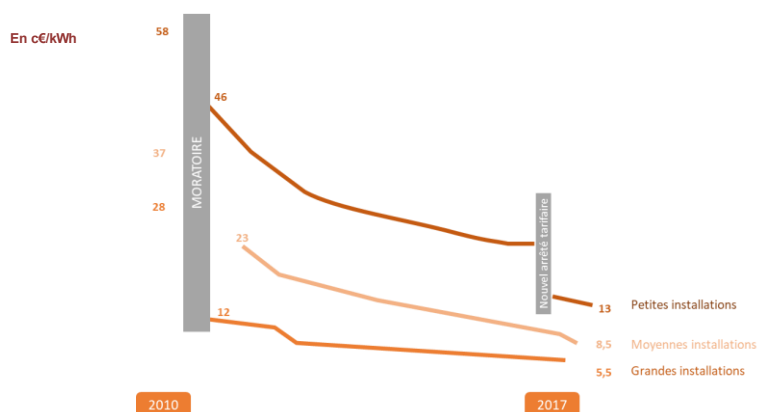
CAHIER D'ACTEUR ENERPLAN

Syndicat des professionnels de l'énergie solaire

CAHIER D'ACTEUR
N°1 JUIN 2018

LIBERER L'ÉNERGIE SOLAIRE DES TERRITOIRES ACCELERER, AUGMENTER, FIABILISER

L'énergie solaire, qu'elle génère de la chaleur ou de l'électricité, est une source indispensable pour l'atteinte des objectifs fixés par la loi de Transition Énergétique. Partout dans le monde l'électricité et la chaleur solaire se révèlent de plus en plus compétitives : progrès techniques sur les installations et baisse des coûts ininterrompue en font un atout indiscutable dans l'atteinte des objectifs renouvelables du pays.

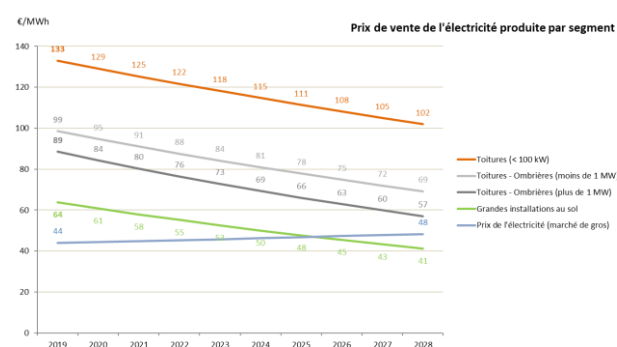


Évolution des coûts de production entre 2010 et 2017 (données Commission de Régulation de l'Énergie et Ministère en charge de l'Énergie)

Dotée d'objectifs à la hausse, la programmation pluriannuelle de l'énergie doit permettre à la France d'atteindre les objectifs de décarbonation de l'énergie tout en répondant aux ambitions de rééquilibrage du mix électrique national. **A horizon 2028, Enerplan considère que le solaire photovoltaïque peut aisément représenter 10% de la production métropolitaine d'électricité.**

SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE : DONNER DE LA VISIBILITE ET DES VOLUMES COHERENTS AVEC LES OBJECTIFS DE LA LOI

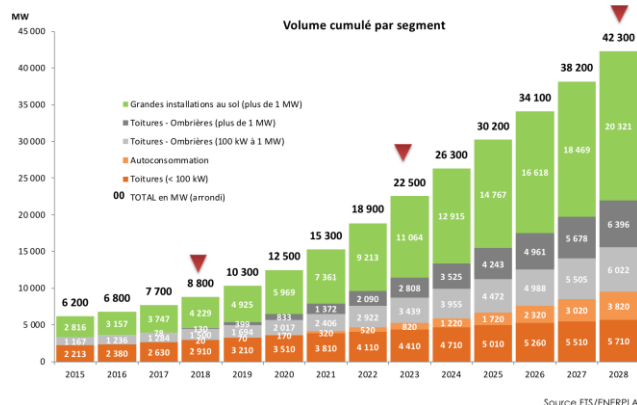
Les objectifs de la première Programmation Pluriannuelle de l'Énergie en matière de puissance installée pour la filière solaire - 10,2 GW en 2018 et 20,2 GW en 2023 - fixés juste après la loi sur la transition énergétique tenaient compte de la baisse des coûts de production, du potentiel de développement de l'énergie solaire et de l'impact sur la facture des consommateurs.



Sources : DGE/C/MTES/CRF - étude ADEME/ENERPLAN/FTS/FFB-GMPV

Depuis, les résultats des derniers appels d'offres lancés par le Ministère en charge de l'Énergie ont confirmé cette baisse des coûts et une croissance dynamique des développements de projets. Ainsi la filière photovoltaïque a démontré sa capacité et sa légitimité à prendre une place plus importante dans la prochaine PPE. Grâce à cette amélioration continue de la compétitivité, le besoin du soutien de l'Etat et des consommateurs d'énergie a fortement diminué et va continuer à diminuer pour tendre vers zéro.

Enerplan propose que les objectifs de la filière solaire de la PPE soient portés à 23 GW à l'horizon 2023 et entre 40 et 45 GW à l'horizon 2028.



Source FTS/ENERPLAN

Enerplan propose 5 mesures pour accélérer la croissance du secteur, fluidifier le développement des projets et rendre l'énergie solaire encore plus compétitive :

- Augmenter le volume annuel des appels d'offres pour être en ligne avec les objectifs de la PPE à 2023 et 2028** en tenant compte du taux de réalisation effectif. La montée en puissance sur l'ensemble des segments conduit à raccorder 4 GW par an en 2028. L'enjeu d'un suivi transparent de la respect de la trajectoire est fondamental.
- Relever le seuil de puissance de 100 kW à 500 kW des projets en toitures visés par les appels d'offres.** Ces projets peuvent bénéficier d'un tarif d'achat, comme le permet la loi européenne.
- Revoir l'ensemble des dispositions pour faire en sorte que **les projets se réalisent dans un délai de 2 ans** à compter du moment où ils sont lauréats d'un appel d'offres.
- Mettre en place des mesures de simplification** notamment au niveau des procédures d'urbanisme pour définir un délai maximum d'instruction et pour réduire les délais d'obtention des autorisations à 10 mois maximum.
- « Libérer » le cadre réglementaire de l'autoconsommation individuelle et collective. L'enjeu est que l'Etat marque un soutien réel.



AUTOCONSOMMATION : UN CADRE ET UNE LIBERATION DES CONTRAINTES

L'autoconsommation est un secteur en développement croissant.

Il est difficile, à date, d'en déterminer une trajectoire précise. Les éléments repris dans les graphiques ci-avant sont donc prudents et réalistes (moins de 1% de la consommation électrique du pays en 2028).

Il est toutefois certain que si, comme le laissent présager les encouragements officiels à cette nouvelle forme de développement des installations, on souhaite voir l'autoconsommation croître, un cadre plus simple et lisible est nécessaire.

L'autoconsommation individuelle bénéficie d'un cadre économique relativement satisfaisant à ce jour : exonérée de CSPE, elle est incitée par le biais de primes à l'installation et de tarifs d'achat du surplus avec une prévisibilité à la baisse qui permet aux projets d'émerger. Il convient de maintenir ce cadre pour les particuliers, de l'améliorer entre 36 et 100 kWc et de l'ouvrir jusqu'à 1 MWc pour des installations de plus grande taille.

L'autoconsommation collective pour sa part souffre d'un manque de visibilité et de cadre économique satisfaisant. Mieux, dès lors qu'il s'agit d'en fixer un, il s'avère in fine complètement désincitatif. Il va ainsi du TURPE fixé par la CRE qui, contrairement à la volonté du législateur qui avait évoqué un « micro-TURPE », risque de pénaliser l'autoconsommateur collectif en alourdissant sa facture finale. Par ailleurs, les dispositifs fiscaux applicables aux électrons solaires autoconsommés ne sont pas encore fixés, ne permettant pas aux acteurs de se positionner sur des modèles

financiers stables.

Une incitation implicite à l'autoconsommation collective et individuelle, partant du principe que l'on ne taxe pas le soleil, est nécessaire pour permettre un développement sur des bases connues de ces projets

Par ailleurs, une incitation au développement du stockage permettrait de structurer une filière française et européenne. Couplée à la production solaire et à la mobilité, elle doit contribuer à alléger les contraintes sur le réseau électrique, à lui apporter des services et enfin résoudre la question sempiternelle de l'intermittence.

La complémentarité de la production solaire avec les installations de recharge de véhicules électriques, tant pour les installations à domicile individuelles que pour les infrastructures de recharge sur voie publique passent par le réseau ou par des innovations dans le domaine digital. La production solaire sera alors directement consommée par les véhicules, le soleil pouvant ainsi remplacer « le puits de pétrole ».

La numérisation, en particulier les systèmes visant à compter et certifier les échanges d'électrons solaires et à mieux guider les consommations pendant les périodes de production sont des apports indispensables à la gestion des flux solaires en autoconsommation. Il convient donc d'en assurer le développement et la promotion pour des installations les plus efficaces possibles.

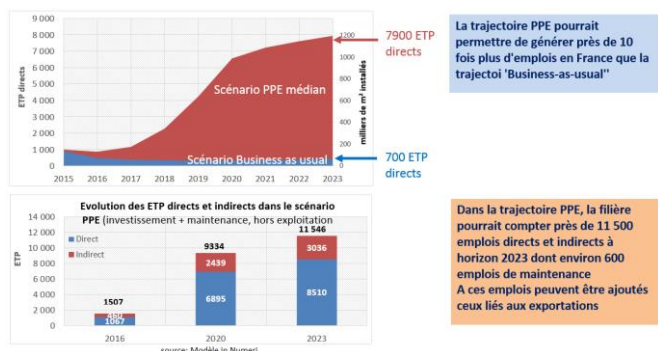
SOLAIRE THERMIQUE : REENCLANCHER LA DYNAMIQUE

Les technologies du solaire thermique sont des

technologies éprouvées, qui ont démontré leur efficacité tant en installation individuelle qu'en logement collectif. Les besoins de chaleur, en particulier d'eau chaude sanitaire, prennent une place de plus en plus importante dans les consommations d'énergie du bâtiment à mesure que les constructions sont plus efficaces thermiquement.

S'il nécessite un investissement initial plus onéreux que les solutions fossiles classiques, le solaire thermique n'en trouve pas moins une bonne rentabilité sur la durée de vie de l'installation. Recourir à la chaleur solaire est donc une solution économique sur le long terme, mais qui nécessite une impulsion au moment de la prise de décision et de l'investissement. Il est à souligner que les technologies à l'œuvre pour le solaire thermique sont génératrices d'emplois locaux, tant pour la pose et la maintenance que du point de vue industriel. En la matière, recourir au solaire thermique est donc doublement utile pour la balance commerciale et les émissions de CO₂ : moins d'importations d'énergies fossiles grâce à des installations majoritairement fabriquées localement.

Aujourd'hui ; les objectifs de la PPE pour 2018 ne seront pas atteints faute d'un encouragement suffisant pour ces technologies.



Enerplan préconise donc pour l'exercice à venir de s'en tenir à des objectifs réalistes de relance de la filière, tout en lui donnant les moyens de cette relance. Les acteurs de la filière, en se structurant et en qualifiant leurs pratiques ont permis de fiabiliser le secteur, leur permettant de s'engager sur des résultats.

Enerplan souhaite que la relance de la filière passe par le soutien aux projets solaires individuels et collectifs (réseau ou autres) par une aide et des modalités d'investissement adaptées. Pour cela il est nécessaire également de faire connaître les atouts du solaire thermique collectif (individuel et collectif) auprès des Espaces Info- Énergie (EIE), Points Rénovation Info Service (PRIS). Cette solution est bien trop souvent

ignorée des donneurs d'ordre. Il convient également d'inclure le solaire thermique au titre des EnR alimentant des réseaux de chaleur (Code des impôts) et pour ces mêmes réseaux d'abaisser les températures de distribution dans la réglementation thermique des bâtiments afin de permettre une meilleure valorisation du solaire thermique. Enfin ; il est souhaitable d'inclure le solaire thermique dans les audits énergétiques des entreprises.

EN GUISE DE CONCLUSION

Les technologies du solaire sont des technologies prévisibles, robustes et dont les coûts sont en baisse continue.

Aisément intégrables dans les bâtiments, capables également de se déployer sur des unités de production de plus grande ampleur, les solutions solaires sont donc un atout majeur pour la transition énergétique vers un mix plus équilibré.

Enerplan et ses professionnels sont mobilisés pour permettre cette transition, à des coûts maîtrisés. L'ensemble des objectifs affichés ici sont des objectifs évalués par la profession, réalistes en termes de capacités de déploiement et dont l'impact sur les finances publiques et les consommateurs est maîtrisé.

L'énergie solaire, thermique comme photovoltaïque, représente en outre un gisement d'emplois non délocalisables important : l'étude menée par Enerplan et l'ADEME montrait qu'en 2023, la filière française pourrait créer plus de **25 000¹ emplois**, principalement dans les territoires. Les retombées fiscales, nationales et locales d'un tel développement s'établissent à **environ 200 millions d'euros chaque année** selon les calculs de cette même étude, accentuant encore l'intérêt de recourir aux solutions solaires.

Il est donc important que la PPE permette, par ses objectifs, par la planification de volumes annuels dans la durée de son exercice, mais également par la recherche d'un équilibre du mix énergétique, de donner toute sa part au soleil dans l'alimentation de nos vies quotidiennes.

Énergie plébiscitée par le grand public, le solaire sera au rendez-vous des volumes et de la production si les conditions nécessaires à un développement facilité sont réunies.

¹ Emplois directs et indirects, avec une hypothèse de 22 GW installés (PPE +10%, soit un peu moins que le volume préconisé par

Enerplan pour cette révision), et un déploiement de chaleur solaire entre 270 et 400 ktep